

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### POUR UNE VISION PLUS LARGE DE L'AIDE AUX PME

07.02.2018

La Chambre de Commerce a rendu son avis sur le projet de loi n°7140 relatif à un régime d'aide en faveur des petites et moyennes entreprises.

Le projet de loi élargit le catalogue d'aides susceptibles de bénéficier aux PME. Ces nouvelles aides visent à couvrir 4 types de dépenses : les coûts de coopération, les frais liés au démarrage pour les jeunes entreprises, les frais engagés suite à des dommages causés par des catastrophes naturelles et enfin le financement des risques.

Même si l'entrepreneuriat dispose désormais d'une large panoplie d'instruments d'accompagnement développée au cours des dernières années, le soutien financier reste un élément clé pour aider les entreprises à investir et à se pérenniser dans un environnement hautement concurrentiel. La Chambre de Commerce applaudit donc ce nouvel élargissement des aides apportées aux petites entreprises qui constituent une large part du tissu économique du pays.

La Chambre de Commerce salue également l'introduction d'un régime d'aide au financement des risques qui permettra notamment à la Mutualité de Cautionnement d'augmenter ses interventions et de prendre plus de risque afin de pouvoir faciliter l'accès des PME au financement. Elle regrette néanmoins de n'avoir aucune information tangible concernant notamment la procédure de sélection des intermédiaires financiers.

#### **Les oubliées de la loi : les entreprises en difficulté**

Le principal regret de la Chambre de Commerce concernant le projet de loi concerne les entreprises en difficultés qui sont explicitement exclues du projet. Or il semble d'importance d'aider ces sociétés afin de leur permettre de redresser la barre et d'éviter, dans la mesure du possible, une faillite.

A l'intention de ces entreprises qui traversent une passe difficile, la chambre professionnelle a d'ailleurs mis en place un Viability Center, au sein de la House of Entrepreneurship, dont la mission est d'aider les chefs d'entreprise à faire le point sur leur situation professionnelle et à trouver de nouvelles pistes de solutions à leurs problèmes. L'aide qui leur est apportée prend la forme de formations et de conseils personnalisés, dispensés par des experts.

Certaines entreprises commerciales font face actuellement à des difficultés bien réelles dues à la multiplication des chantiers publics, ayant parfois de graves impacts sur leur chiffre d'affaires, pouvant mener jusqu'à la faillite. La Chambre de Commerce estime en conséquence que ce cas précis de difficultés aurait pu lui aussi être envisagé par la nouvelle loi et donner droit à des aides, du même type que celles envisagées pour remédier aux catastrophes naturelles.